

**SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.
NATIONAL LIFEGUARD SERVICE INC.
(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE)**

Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de l'organisation Service National des Sauveteurs Inc. / National Lifeguard Service Inc., tenue le 30 avril 2021, à compter de 19 h 00, sur ZOOM.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS :

Mme Catherine Labonté
M. Martin Forcier
Mme Alexandra Gauvin-Oligny
M. Pierre Tabah
Mme Annie-Carole Martel
M. Vincent Riopel
Mme Judith Bourgault
M. Nathan Béchard
M. Mathieu Poirier
Mme Mylène Lepage
Mme Laura Ruspil (en fonction à partir du 1^{er} mai)

PRÉSENCE DES MEMBRES :

Voir liste en annexe

PRÉSENCE DES MEMBRES DU PERSONNEL :

M. Raynald Hawkins
Mme Guilaine Denis
M. François Lépine
Mme Anne-Marie Francoeur
Mme Anne Onana

AGE-127-1 MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

Mme Catherine Labonté, présidente de la corporation, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Avant de poursuivre sur les raisons expliquant la tenue de cette Assemblée extraordinaire, elle rappelle les instructions pour un bon déroulement de l'Assemblée virtuelle sur ZOOM. Elle rappelle que tous les documents afférents à la rencontre sont disponibles sur le site internet de l'organisation.

Mme Catherine Labonté explique les raisons pour lesquelles une Assemblée extraordinaire doit être tenue avant l'Assemblée générale annuelle, notamment en vue de présenter et de faire entériner par les membres, les modifications apportées aux nouveaux Règlements généraux de l'organisation, adoptés le 6 avril 2021 par le Conseil d'administration. Elle présente ensuite les membres du conseil d'administration de l'organisation présents à l'Assemblée.

Mme Catherine Labonté souligne la présence de deux anciens présidents de la division du Québec : M. Pierre Jobidon et M. Yanick Graveline. Ce dernier est aussi un ancien

président de la Société au niveau canadien et il est membre du Conseil d'administration de l'International Life Saving Federation (ILS).

AGE-127-2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mme Catherine Labonté mentionne que la liste d'inscription dûment vérifiée témoigne du respect et du dépassement du quorum qui est fixé à 25 membres en règle, et elle sollicite une proposition au sujet du respect du quorum.

Sur proposition de Mme Alexandra Gauvin-Oligny, appuyée par M. Pierre Tabah, il est convenu que les inscriptions en ligne dûment vérifiées constituent la liste des présences à la réunion et que le quorum est respecté.

ADOPTÉE

AGE-127-3 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Pierre Tabah, appuyé par M. Mathieu Poirier, il est convenu que Mme Catherine Labonté agisse à titre de présidente d'assemblée.

Sur proposition de M. Pierre Tabah, appuyé par Mme Annie-Carole Martel, il est convenu que Mme Anne Onana agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

AGE-127-4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Catherine Labonté informe les membres que l'ordre du jour était disponible en ligne lors de l'inscription. Elle les invite à prendre connaissance de l'ordre du jour affiché.

Après lecture de l'ordre du jour, M. Pierre Tabah, appuyé par Mme Alexandra Gauvin-Oligny, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGE-127-5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE TENU LE 1^{ER} FÉVRIER 2020

Mme Catherine Labonté invite les membres à lire le projet de procès-verbal et à y demander des modifications, s'il y a lieu.

M. Pierre Tabah, appuyé par Mme Judith Bourgault, propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire tenue le 1^{er} février 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

AGE-127-6 RATIFICATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Mme Catherine Labonté informe les membres que M. Pierre Tabah va présenter les modifications apportées aux Règlements généraux et expliquer les raisons à l'origine de ces modifications.

Mme Catherine Labonté invite M. Pierre Tabah à prendre la parole pour présenter les grandes lignes des modifications apportées aux Règlements généraux et expliquer les raisons à l'origine de ces modifications. Un tableau comparatif des modifications était disponible en annexe de l'avis de convocation.

D'emblée, M. Maxime Chamberland questionne le fait que le droit de vote ne soit pas accordé aux membres à jour qui se sont inscrits après la date du 20 avril 2021, mentionnée dans l'avis de convocation. Il laisse savoir que la lecture des Règlements généraux ne stipule pas clairement que les membres habiles à voter, inscrits après la période de 3 jours ouvrables ne sont pas en mesure d'exécuter leur droit de vote.

M. Pierre Tabah répond à ce questionnement en expliquant que les modifications apportées aux Règlements généraux n'ont pas pour but de mener à une restriction, mais plutôt à une gestion de l'administration des votes, celle-ci étant plus complexe à gérer en mode virtuel. Il explique qu'il a fallu paramétrer le système de vote et qu'en tant que juriste, le modèle adopté par le Conseil d'administration est bien légal et démocratique. Il s'agit d'une manière de procéder dont le but ultime est de faciliter la gestion et le processus de vote lors d'Assemblées virtuelles.

M. Pierre Tabah poursuit en expliquant pourquoi une révision des Règlements généraux était nécessaire. L'objectif était d'élaborer un outil permettant de tenir des Assemblées en présentiel, virtuel ou hybride, plus efficaces, au-delà même du contexte pandémique, pour s'adapter à une réalité de travail à distance qui devient de plus en plus incontournable.

M. Pierre Tabah et son équipe ont fait le tour des modèles et le choix effectué a été de modifier certains articles pour mieux refléter la réalité de l'organisation. M. Pierre Tabah indique que le tableau des modifications apportées aux règlements généraux est disponible pour lecture. Chaque modification a été identifiée par un surlignage en jaune. Parmi les principaux changements, il mentionne les modifications apportées aux articles relatifs aux membres habiles et inhabiles à voter afin de permettre un meilleur contrôle du processus de vote et faciliter le déroulement des assemblées, aussi bien en mode présentiel, hybride ou virtuel. Il présente aussi les différents types d'assemblée (virtuelle, hybride, présentielle) ainsi que le processus de convocation pour chacune des assemblées.

Bien que ce modèle ne soit pas parfait, il s'agit tout de même d'un outil légal, validé par des juristes et des avocats, et qui pour l'instant permet le mieux à l'organisation de fonctionner et de tenir des rencontres selon le contexte.

Des précisions ont également été apportées en ce qui a trait au Comité de mise en candidature, dont la définition semblait peu claire auparavant. L'objectif était d'offrir un modèle plus compréhensible basé sur des règles de bonne gouvernance pérennes et efficaces.

M. Pierre Tabah conclut en indiquant qu'il s'agit d'un document évolutif qui peut être modifié en tout temps par le Conseil selon les besoins établis par la planification stratégique en vigueur ou le gouvernement du Québec. Il souligne aussi la transparence de son comité tout au long du processus.

Après l'intervention et la présentation des nouveaux Règlements généraux par M. Pierre Tabah, Mme Catherine Labonté invite les membres à poser des questions s'il y a lieu.

M. François Houle demande si dans une formule hybride, les membres sur place n'auront pas besoin de se réinscrire. M. Pierre Tabah répond par la négative, et indique qu'il y aura une préinscription pour tous afin d'avoir un modèle plus facilement contrôlable et permettre une meilleure gestion des inscriptions.

M. François Houle indique également que le délai de 3 jours ouvrables pour s'inscrire est trop court. M. Pierre Tabah explique que le raisonnement derrière cette décision est légal, mais que des modifications sont possibles à l'avenir, car il faut s'adapter aux réalités et au contexte au moment où les changements sont faits. Il faut se rappeler qu'il s'agit de la 2^e fois en deux ans que les Règlements généraux sont modifiés.

M. Maxime Chamberland salue l'initiative de permettre des assemblées virtuelle ou hybride, il est d'accord avec le fond de l'article, mais remet juste en question la formulation de l'article 6 qui ne stipule pas exactement que ce sont les membres préinscrits dans le délai de 3 jours ouvrables uniquement qui ont le droit de voter. M. Pierre Tabah souligne que l'idée a été bien comprise et entendue par les professionnels du domaine.

À la suite des questions posées, M. Pierre Tabah remercie les membres pour leurs questions et leurs commentaires qui sont pris en compte. Il souligne que son équipe et lui vont y penser et travailler pour un modèle plus inclusif, mais pour l'instant ce modèle des Règlements généraux est le meilleur outil qu'on peut proposer actuellement.

À la suite des questions, Mme Catherine Labonté sollicite une proposition pour ratifier les nouveaux Règlements généraux. Elle explique que s'il y a lieu de voter, des liens Scrutari seront envoyés aux membres habiles à voter inscrits dans les délais.

Elle demande aux membres s'ils souhaitent procéder à un vote pour entériner les nouveaux règlements généraux ou les ratifier tels quels. L'Assemblée répond par la négative. Mme Catherine Labonté souligne ainsi que le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de ratifier les modifications aux Règlements généraux tels que partagés aux personnes présentes.

Mme Geneviève Gosselin, appuyée par Mme Judith Bourgault, propose la ratification des Règlements généraux tels qu'adoptés par le conseil d'administration en date du 6 avril 2021.

ADOPTÉE

Mme Catherine Labonté remercie tous ceux et celles qui ont pris part aux derniers travaux sur les Règlements généraux. Elle mentionne que d'autres révisions aux Règlements généraux auront lieu afin de s'assurer d'être en règle avec les demandes du gouvernement provincial. Elle remercie tous les participants à l'Assemblée extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Tabah appuyé par Mme Geneviève Gosselin, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

Catherine Labonté
Président

Anne Onana
Secrétaire

ANNEXE au procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire, 30 avril 2021

Présences Membre habile à voter	Numéro de membre	Invité(e)
Bécharde Nathan	107839	
Bellavance Nicolas	204566	
Boisnard Olivier	159135	
Bourgault Judith	27144	
	175091	Chamberland Maxime
Codreanu Daniel	290166	
Denis Guilaine	576	
	221062	Desroches Audrey
Dorion Julien-Pierre	258410	
Dufresne Julianne	282931	
	132353	Ermel Mélanie
	299609	Fay Julien
Forcier Martin	29900	
	281032	Francoeur Anne-Marie
	133997	Francoeur Nicolas
Gadbois Anouk	144256	
Gauvin-Oligny Alexandra	117216	
Giesinger Alicia	286778	
	292851	Giesinger Luka
Gosselin Geneviève	73936	
	4111	Graveline Yanick
Harvey Béatrice	111807	
Hawkins Raynald	7994	
	83742	Hervieux Éric
Houle François	151041	
	14494	Jobidon Pierre
	293342	Kemp-Rousseau Étienne
Labonté Catherine	205136	
Laflamme Mariane	204301	
Lapierre Mathieu	257119	
Larose Kael	234310	
Leger Chanel	290172	
Lepage Mylene	79436	
	12540	Lépine François
	17498	Leprohon Martin
Martel Annie-Carole	84	
Martineau Tristan	158339	
	76340	Matthey-Jacques Élise
Nahimana Florence	292581	
	196481	Nelly Julien
		Onana Anne
Ouellon Andy	291952	
	110859	Paradis-Lapointe David
Patriarco Marco	141558	
Pharand Gabriel	294918	

	284717	Pierre-Louis Ryan
Plante Cédric	297474	
Poirier Mathieu	66017	
	175443	Précourt Antoine
Rinfret Christophe	273236	
Riopel Vincent	77582	
Roy-Ings Sabrina	177751	
Ruspil Laura	203903	
Sultan Hannah	293111	
Tabah Pierre	10110	
	14172	Tinkler Suzy
Turgeon Caroline	139983	
Voyer-Nguyen Philippe	238473	

Membres affiliés

À L'Eau Natation (Kim Kasprzyk)	130283	
Centre Culturel et Sportif Régina	82236	
Assumpta – Montréal (Marie-Claude Morand)		
	38567	Centre Récréatif Lachine Ouest (Sophie Lebouc)
Club de Natation Montréal-Nord (Véronique Tanguay)	130271	
Sodem (Valérie Grignon)	130195	